

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 116

Artikel: Carrières féminines : la femme journaliste : (suite et fin)

Autor: Bonard, Suzanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

part non seulement les journaux féministes et spéciaux, mais beaucoup d'autres encore. C'est ainsi que le *Times* a publié plusieurs jours de suite des lettres sur la question.

Les anti-féministes naturellement saisirent cette occasion pour remplir les journaux de leurs doléances. Des avocats prétendirent être gênés dans leurs moyens de défense parce qu'il leur répugnait de parler de certains sujets devant des femmes. Mais n'étaient-ce pas aussi des femmes qui, de tout temps, remplirent les tribunes publiques, surtout lorsqu'il s'agit d'affaires scandaleuses? Le journal des avocats, lui aussi, a supplié les femmes se préparant à entrer au barreau de s'abstenir, lorsqu'elles en feraient partie, de s'occuper de ces cas où justement les autres femmes pensent qu'elles sont le plus nécessaires. Le journal *The New Statesman* écrit par contre : « Jusqu'à quand va durer cette absurdité? C'est une insulte à l'intelligence des femmes : elle couvre les hommes de mépris et met la loi en discrédit ».

Le *Times* a publié une lettre de Miss Lilian Barker, une des femmes qui ont siégé dans le jury de l'un de ces cas qui ont ému l'opinion publique. Elle y dit entr'autres : « Nous savons bien que beaucoup d'hommes ne désirent pas voir entrer les femmes dans la vie publique, sous prétexte qu'un certain nombre d'entre elles y apprendraient des choses qu'on leur a toujours cachées. Il y a aussi des femmes qui ne voudraient pas servir comme jurés, car elles appartiennent à une catégorie de femmes (qui correspond à une même catégorie d'hommes) qui ne veulent rien faire de ce qui pourrait troubler leur quiétude en quoi que ce soit. Mais la raison principale, qu'on ne dit pas, est que les hommes et les femmes dépravés ne voudraient pas laisser voir leur corruption aux femmes siégeant dans un jury. Les gens corrompus n'ont pas de scrupules entre eux et il leur est égal qu'un jury masculin sache de quoi il se sont rendus coupables, mais je puis m'imaginer que l'effet préventif de jurys mixtes serait grand à l'avenir ».

Mrs. Henry Fawcett écrit également dans le *Times* qu'en discutant si oui ou non les femmes doivent être forcées d'entendre les dépositions dans des cas de viols, etc., on paraît oublier totalement que ce sont des femmes et des enfants qui sont en cause. C'est donc justement dans ces affaires-là, si désagréables soient-elles, que les femmes jurés sont le plus nécessaires. A-t-on pensé à l'absurdité, sinon à l'injustice, qu'il y aurait de proposer que les hommes soient jugés uniquement par des femmes? Pourquoi alors vouloir le contraire?

Mrs. Fawcett est l'ancienne présidente de l'Union nationale pour les droits égaux des citoyens, société qui a rédigé un projet de loi disant que toute femme mariée sera astreinte à servir comme juré si son mari l'est aussi et qu'aucun juge, ni aucune personne devant laquelle vient une affaire ne pourra ordonner d'exclure les femmes du jury si cette affaire concerne un enfant ou si les deux parties sont de sexe différent.

Tous les hommes et les femmes de cœur désirent l'introduction de cette loi, car il faut que les femmes puissent en toute tranquillité remplir leur service de jurés, service dont profitera la Société toute entière. Jeanne PITTET.

A PROPOS D'ÉDUCATION

Théorie et réalité.

Je finissais de lire une histoire à mon fils — non pas le petit génie extraordinaire aux cheveux d'or et aux yeux de saphir que chacune de nous commande d'abord à la fabrique de petits enfants, et est ensuite bien heureuse de ne pas voir arriver! — mais au bébé habituel de quatre ans que vous voyez et rencontrez partout. Ce bébé tout ordinaire ne paraissait nullement impressionné par cette histoire, pourtant admirablement calculée pour empreindre de bonté et de générosité

sa jeune âme. Il s'y agissait d'un petit garçon, Percy, lequel voyant un enfant en guenilles privé de jouets passer en frissonnant sous une averse, se précipitait dans sa propre nursery, et y prenant tous ses jouets les plus beaux, les jetait à l'autre enfant, qui courait vers sa mère pour lui montrer ses nouveaux trésors en chantant les louanges du riche petit garçon si bon et si généreux. N'était-ce pas là cependant une histoire significative à lire à un bébé ordinaire de quatre ans, possesseur de beaucoup trop de jouets pour lui seul, et qui s'était disputé jusqu'aux larmes avec une petite fille venue goûter avec lui, et qui aurait voulu emporter seulement un des ours de toute une famille de *Teddy bears*?

Gentiment, et en m'armant de ce que toute mère aurait considérée comme du meilleur tact, je commençais à parler d'un petit garçon comme le mien, donnant aussi quelques jouets... — Non! dit le bébé ordinaire de quatre ans. Non, non, non!... Alors se dressa en moi la mère spartiate — celle qui exige d'être obéie. « Bébé, dis-je fermement, mente tout de suite à ta chambre et apporte un jouet, mais pas un jouet cassé, que l'on donnera... » Un bébé en révolte, et tapant du pied à chaque marche d'escalier, se dirigea alors vers sa chambre, en mettant plus de temps pour y monter et en descendant que cela ne s'était jamais vu dans les annales de la maison, profitant encore de l'occasion pour descendre à reculons le dernier étage — chose formellement défendue — et vieillissant ainsi de dix ans la mère spartiate qui feignait de ne rien voir.

Enfin, un innocent petit agneau se trouva devant moi, sans plus aucune trace de jouet. Avec une sagesse née de l'expérience, j'attendis en silence. Alors, mon petit coquin, désappointé, finit par extraire de sa blouse marine une petite souris mécanique en me disant : « Je croyais que vous alliez dire que je n'avais rien apporté... » — « Donne-moi cela, dis-je sévèrement. » Et comme je tendais la main pour prendre la souris, — la dernière fois que je l'avais eue entre les doigts, j'avais dû la faire courir indéfiniment, en manifestant moi-même une perpétuelle frayeur, et en mettant la nursery dans un sens-dessus-dessous général qu'adorait Bébé, — un terrible soupçon me traversa l'esprit : « Bébé, dis-je, cette souris est cassée! — Non, maman (et toute sa figure s'illumina visiblement), mais nous en avons perdu la clef! » J. D. D.

(Traduit librement d'après *The Woman's Leader*.)

Carrières féminines

La femme journaliste¹

(Suite et fin)

Passons sur l'imprimerie, puisque, comme on le sait, ce travail est fermé aux femmes par la tyrannie toute-puissante du syndicat des typographes.

Les articles, composés à la main ou à la machine, sont reproduits rapidement sur du papier de mauvaise qualité, et soumis à la rédaction; ce sont les épreuves à la brosse, qu'il faut soigneusement relire et corriger. Ce travail est très souvent fait par une femme; il exige une bonne orthographe et la culture la plus vaste possible, pour ne pas laisser passer trop de coquilles. Je dis : pas trop de coquilles, car il est pratiquement impossible de faire paraître même l'ouvrage le plus soigné sans qu'une faute n'ait échappé aux corrections de l'auteur et du correcteur attitré. J'ajoute que c'est par la correction des épreuves qu'une femme entre le plus facilement dans le journalisme; si elle est intelligente et cultivée, elle devient aisément rédactrice, en commençant par des reportages, des comptes-rendus.

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 mars 1921.

² On cite de plaisantes coquilles; d'autres qui ont coûté la vie à leur auteur involontaire : je pense à Etienne Dolet, pendu et brûlé pour avoir ajouté les mots « du tout » à cette phrase traduite de Platon : « Après la mort, tu ne seras plus rien »; d'autres, qui auraient pu avoir de graves conséquences, en un temps où la presse dépendait du bon plaisir du souverain. Ne vit-on pas une feuille écrire que le roi Louis XV s'était *pendu* dans la forêt de Fontainebleau? Le sérieux *Journal des Débats* fit dire un jour à Guizot : « Je suis à bout de mes *farces* », et le bulletin *Patrie*, parlant du prince Jérôme malade, annonçait : « Le *vieux* persiste. » Je ne connais qu'une coquille heureuse qui, d'une banalité, fit une métaphore charmante en transformant :

Et Rosette a vécu ce que vivent les roses,

en

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses.
L'espace d'un matin.

Il est évident qu'une « reporter » ne doit pas être timide, ni facilement embarrassée; elle se trouvera souvent seule dans des assemblées masculines; il n'y a là rien qui doive effrayer, je vous assure; avec de la réserve, de la dignité, en sachant se faire respecter, en ne permettant aucune familiarité, en n'étant ni bégueule ni trop sensible à la flatterie, une femme fera sans peine ce travail varié, trouvera un plaisir extrême à pénétrer dans les milieux les plus divers et à faire des connaissances dans toutes les couches de la population.

Et maintenant, comment ce travail de rédacteur est-il rémunéré? Une convention est récemment intervenue entre l'Association de la Presse suisse et la Société suisse des Éditeurs de journaux. La Suisse romande n'y a adhéré que sous réserve; Genève ne l'a point acceptée; les bases suivantes sont plus ou moins strictement appliquées dans les quotidiens vaudois:

Après deux ans de stage, le traitement du journaliste consacrant tout son temps au journal est fixé à un minimum annuel de fr. 6000. Pendant le stage, le traitement est fixé par entente entre le directeur et le débutant. On tient compte, dans l'augmentation du traitement annuel, des années de service et des aptitudes spéciales. Le minimum de vacances après le stage doit être de trois semaines par an, les jours de maladie n'étant pas déduits.

Les conventions, tant romande que suisse-allemande, ne paient pas des femmes; on peut en déduire qu'elles recevraient le même traitement que leurs collègues masculins.

* * *

La quatrième page de notre journal est consacrée aux annonces. Ces annonces sont remises par des courtiers ou par les clients eux-mêmes aux agences de publicité qui les transmettent directement au propriétaire de l'imprimerie, sans passer par la rédaction. Ces travaux: dactylographie, cuisine, décompte des lignes, devis de publicité, correspondance et expédition, une femme peut les faire et les fait souvent.

Voilà votre journal prêt. La machine rotative roule avec un fracas de tonnerre et livre le journal tout plié, prêt à être remis aux vendeuses et aux vendeurs, aux porteurs et aux porteuses. L'expédition, où sont occupées de nombreuses femmes payées à l'heure, fait les paquets pour les trains, tant d'exemplaires pour telle ville, tant pour tel village, et les remet aux hommes de peine qui les emportent en courant à la gare.

À côté du travail de rédaction existe un rouage non moins important, celui de l'administration: enregistrement des abonnements, préparation des bandes, envoi des remboursements, changements d'adresses, service des abonnements, correspondance, comptabilité. Tous ces travaux exigeant des qualités d'ordre, de précision, de minutie, sont très souvent confiés à des femmes.

Un auxiliaire indispensable du journal, c'est l'agence d'informations. Nous avons, en Suisse, l'officieuse et puissante *Agence télégraphique suisse*, la *Presse suisse moyenne*, la *Presse télégraphique suisse*, l'agence socialiste *Respublica*. Prenons comme exemple l'Agence télégraphique suisse: elle reçoit, dans ses bureaux de Berne, de ses correspondants cantonaux, des informations de toute la Suisse venues par lettres, par téléphone, par télégrammes; elle les traduit, les multiplie et les réexpédie, par l'intermédiaire de ses bureaux de Zurich, de Bâle, de Lugano et de Genève, à ses abonnés suisses, nos journaux quotidiens, et à ses abonnés de l'étranger, les agences Havas pour la France, Stefani pour l'Italie, Reuter pour l'Angleterre, Wolf pour l'Allemagne. Les femmes sont nombreuses qui font ce travail de sténo-dactylographie, de rédaction, de traduction et d'expédition. Et il faut le dire: elles sont souvent plus intelligentes, plus rapides à comprendre, moins bureaucratiquement paresseuses que leurs collègues masculins. Simple constatation dictée par l'expérience!

Voici encore la journaliste parlementaire, qui suit les débats d'un Grand Conseil ou des Chambres fédérales. À la tribune de la presse du Conseil national, une femme représente un journal saint-gallois; on y voit aussi une rédactrice de la Presse suisse moyenne. Au Conseil des États, une femme est chargée du compte-rendu pour le très sérieux *Bund*¹. Des femmes encore, tant au National qu'aux États, téléphonent les débats dans toutes les parties de la Suisse. Pour ce travail sont nécessaires la sténographie, la connaissance des langues nationales, du suisse-allemand surtout, de notre machine administrative, de la procédure parlementaire, du règlement des Chambres; une grande routine est indispensable. Vous pourrez, selon vos aptitudes, écrire le compte-rendu procès-verbal, ennuyeux comme un jour de pluie, ou le compte-rendu personnel, animé, qui demande infiniment plus de travail, de savoir et de talent.

Je citerai encore la femme reporter, qui va en mission au près ou au loin, comme les nombreuses femmes envoyées à la première assemblée de la Société des Nations. Je ne sache pas qu'il y ait eu des femmes correspondantes de guerre, mais cela viendra. Faut-il nommer Mme Berthe-Georges Gaulis, correspondante de la *Tribune*

de Genève, qui s'est spécialisée dans les questions d'Orient et dont les avis sont demandés au Ministère des Affaires étrangères? Je cite pour mémoire les correspondantes régulières de journaux, qu'il s'agisse de politique, de littérature, de mode, de cuisine, de sports.

Le ou la candidate qui veut se faire un nom ou une situation dans le journalisme doit posséder une culture aussi générale que possible; avoir fait des études de lettres, de droit, de sociologie, commerciales aussi; savoir le français, l'allemand, l'anglais, l'italien, la sténographie, la dactylographie, être critique théâtral, musical, artistique — qu'on se rassure, c'est un idéal que je trace; — avoir la décision prompt, l'esprit vif, savoir saisir au bond ce qui intéresse le public, la phrase qui peint, le mot qui cingle, l'épithète qui frappe, avoir un grand don d'assimilation, une mémoire sûre, de l'ordre pour classer et savoir retrouver les mille et un renseignements sur toutes choses dont on a constamment besoin; connaître à fond le passé et le présent, son pays, ses institutions, ses hommes, n'ignorer rien de sa ville, en connaître toutes les personnalités et les dessous...

Le ou la journaliste doit être partout et tout savoir, tout entendre, discerner ce qui doit être dit, ce qui peut être dit, sans risquer des récriminations, ou même des procès, car le métier n'est pas sans risques professionnels; il ou elle doit courir les réunions, les assemblées; pouvoir, à brûle-pourpoint, écrire un article sur une personnalité qui vient de mourir, sur la question d'Orient ou sur la politique du dernier cabinet français, sur le roman dont on parle et sur la dernière exposition avicole.

Ce travail est si encyclopédique qu'il est forcément un peu superficiel pour tout journaliste qui ne peut se spécialiser. Il ne faut pas trop s'en contrister. Rien n'est plus vain qu'un article de journal; un journaliste, son nom l'indique, écrit au jour le jour, sur le vu d'une télépêche ou d'un fait peut-être démenti le lendemain; son article, au bout de vingt-quatre heures, est vieilli, peut-être faux déjà...

Le journal est à la fois créateur et expression de l'opinion; il crée des courants, il donne une forme à la pensée publique, il crée l'indignation de la foule et exprime sa joie. Son rôle peut être fécond si la lutte pour la liberté, forte discipline de l'esprit qui finit lorsqu'elle empiète sur la liberté d'autrui; s'il réussit à faire comprendre que l'idée est plus forte que la matière; que la force n'est pas créatrice du droit, qu'il ne faut jamais désespérer en présence d'un abaissement momentané de la mentalité publique, et croire toujours à la victoire du bon sens, au triomphe des causes justes!

Je n'énumérerai pas ici toutes les justes causes que le journal a fait triompher, depuis la suppression de la prison pour dettes, entreprise par Dickens, jusqu'à l'interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe, après le crime de Commugny. C'est à dessein que je m'arrête avant 1914, car la guerre, qui a tout bouleversé, a révolutionné les mœurs encore plus profondément que les institutions; elle a donné à la presse un rôle formidable. C'est pourquoi je tiens à attirer l'attention des féministes sur le fait que le féminisme triomphera par la presse; lorsque les journaux feront campagne avec nous, alors nous pénétrons les masses et obtiendrons l'égalité légale que nous désirons. Il faut donc que nos journaux parlent souvent de nos Associations, que, par eux, le public soit renseigné sur nos travaux, qu'il apprenne que nous savons créer, organiser, durer — qualités que nous dénie le Conseil d'Etat vaudois; — que nous ne demandons pas la supériorité sur le sexe fort mais tout simplement la permission de collaborer loyalement et amicalement avec lui.

Susanne BONARD.

La question du cinématographe en Suisse¹

(Suite)

REMÈDES

Les remèdes suggérés pour combattre le cinéma démoralisant sont variés.

Les uns proposent des mesures bizarres, témoignant souvent d'une absence complète du sens des réalités, telle que: fermeture des cinémas, restriction des représentations, formation de ligues d'abstinentes de films, interdiction aux assistés de fréquenter les cinémas, interdiction de « tourner » toute histoire fictive, etc. D'autres, plus positifs, demandent une bonne censure. Enfin, un autre groupe estime qu'il faut encourager le bon cinéma.

¹ Mme Merz, bien connue dans tous les milieux féministes suisses. (Réd.)

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 et 25 février 1921.